

Ordonnance du DFE concernant le classement de pays importateurs dans les catégories de pays établies en relation avec la garantie contre les risques à l'exportation

Modification du 6 mars 2001

*Le Département fédéral de l'économie
arrête:*

I

L'annexe de l'ordonnance du DFE du 15 février 2000 concernant le classement de pays importateurs dans les catégories de pays établies en relation avec la garantie contre les risques à l'exportation¹ est modifiée conformément à l'appendice.

II

La présente modification entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} février 2001.

6 mars 2001

Département fédéral de l'économie:
Pascal Couchepin

¹ RS 946.111.6

Annexe
(art. 1)

Les pays suivants seront dorénavant reclassés comme suit:

Pays importateur:	Abréviation:	Catégorie de pays:
Philippines	PH	4
Iles Salomon	SB	7
Bulgarie	BG	5